



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
23/06/2025		
Date d'affichage		
23/06/2025		

Séance du 1^{er} Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 1^{er} Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, DUBOS Christelle, PELLETIER Mathieu, SALLABERRY Muriel, DARRIBERE Patrick qui ont donné respectivement pouvoir à FRACCHETTI Bernard, CHESSOUX Stéphanie, PETITJEAN Jérôme, RONDET Chantal et DELPUECH Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien, TAUZIN Marie-France.

Secrétaire de séance : FRACCHETTI Bernard

2025-07-01-22/65

Avis du Conseil sur le projet d'aménagement de lotissement sur la zone du Pont dans le cadre de l'enquête publique ouverte en mairie le 30.06.2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le projet d'aménagement de la zone dite « Le Pont » porté par la Commune de Labenne et les autres propriétaires,

Vu l'enquête publique préalable à des demandes d'autorisation de défrichement et du permis d'aménager organisée du 30 Juin 2025 au 31 Juillet 2025,

Considérant l'intérêt général que représentent les opportunités d'organiser des opérations d'aménagement permettant à la population de se loger dans un secteur où la pression foncière est telle que les jeunes ménages et les foyers à revenus modestes ne peuvent plus acquérir de biens immobiliers, et sont résignés à habiter dans les communes rétro-littorales entraînant des mouvements pendulaires de véhicules au détriment des enjeux environnementaux actuels,

Considérant que cette opération immobilière va générer aussi un parc locatif social et d'accession à la propriété pour 40% des logements créés,

Considérant que les pétitionnaires ont engagé les démarches administratives liées à la prise en compte des contraintes environnementales et ont satisfait à toutes les exigences souhaitées par les services de l'Etat,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 03/07/2025

Et publication et/ou notification le 03/07/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté dans le cadre de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20250701-DELIB22_65_2025-DE

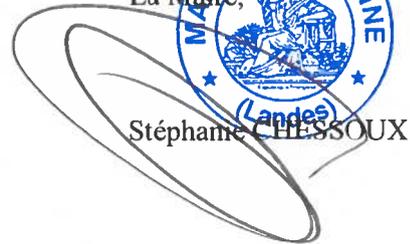


A Labenne, le 2 Juillet 2025

Le Secrétaire de séance,


Bernard FRACCNETTI


La Maire,


Stéphanie CHESSOUX


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 03/07/2025
Et publication et/ou notification le 03/07/2025